

# PLAN DE VENTE PROVISOIRE

## LOT n°9

MAÎTRE D'OUVRAGE



L'IMMOBILIER DU SOLEIL  
22 Rue Benjamin Franklin  
85191 LA ROCHE SUR YON  
Tél : 02.51.41.06.15

**LE LOROUX BOTTEREAU (44430)**  
Chemin du Temps Perdu  
" Les Flâneries "

GEOMETRE - EXPERT

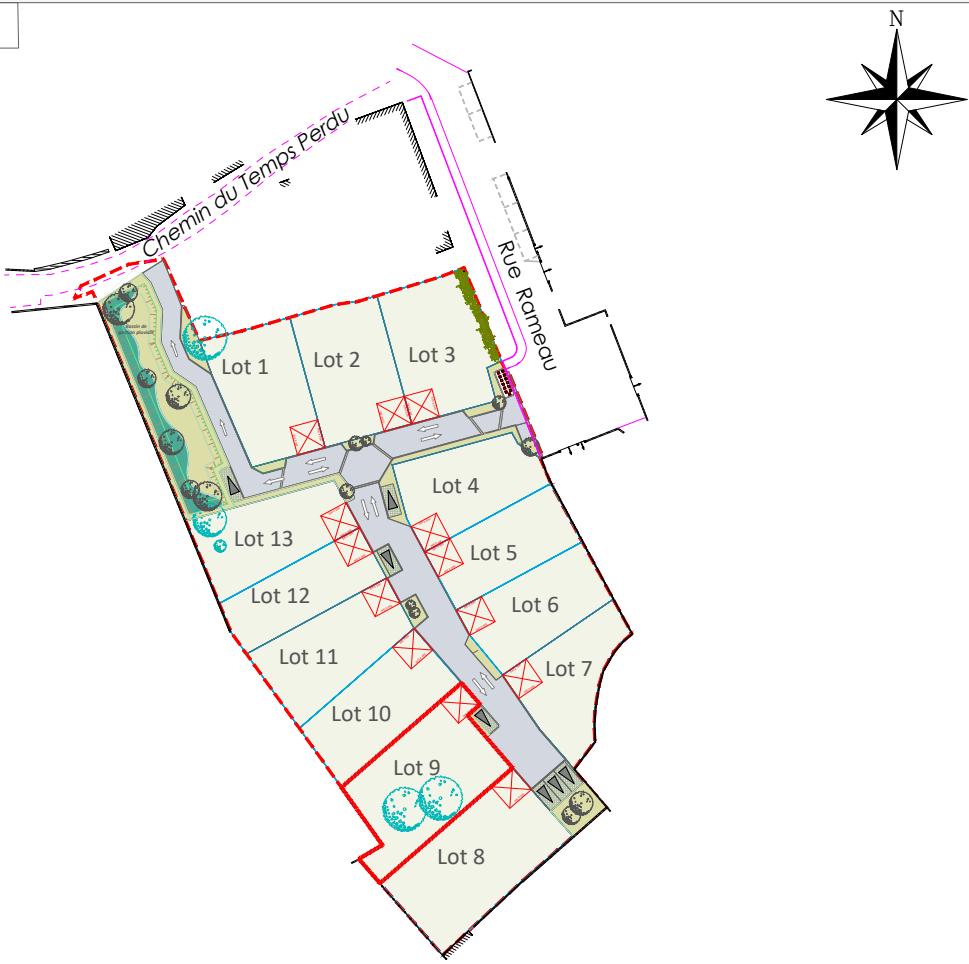


AGEIS  
3, rue de la Planchonnais  
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE  
Tél : 02 51 85 02 03  
Email : nantes@ageis-ge.fr

## Plan de Situation (sans échelle)



## Plan de Localisation (sans échelle)



## LEGENDE SOMMAIRE

- Périmètre de l'opération
  - Voie en enrobés (*ou équivalent*)
  - Aire de répuration béton balayé (*ou équivalent*)
  - Stationnement visiteur en revêtement drainant
  - Espaces verts
  - Lots libres
  - Parking privés et accès de lots position obligatoire

# MAÎTRISE D'OEUVRE

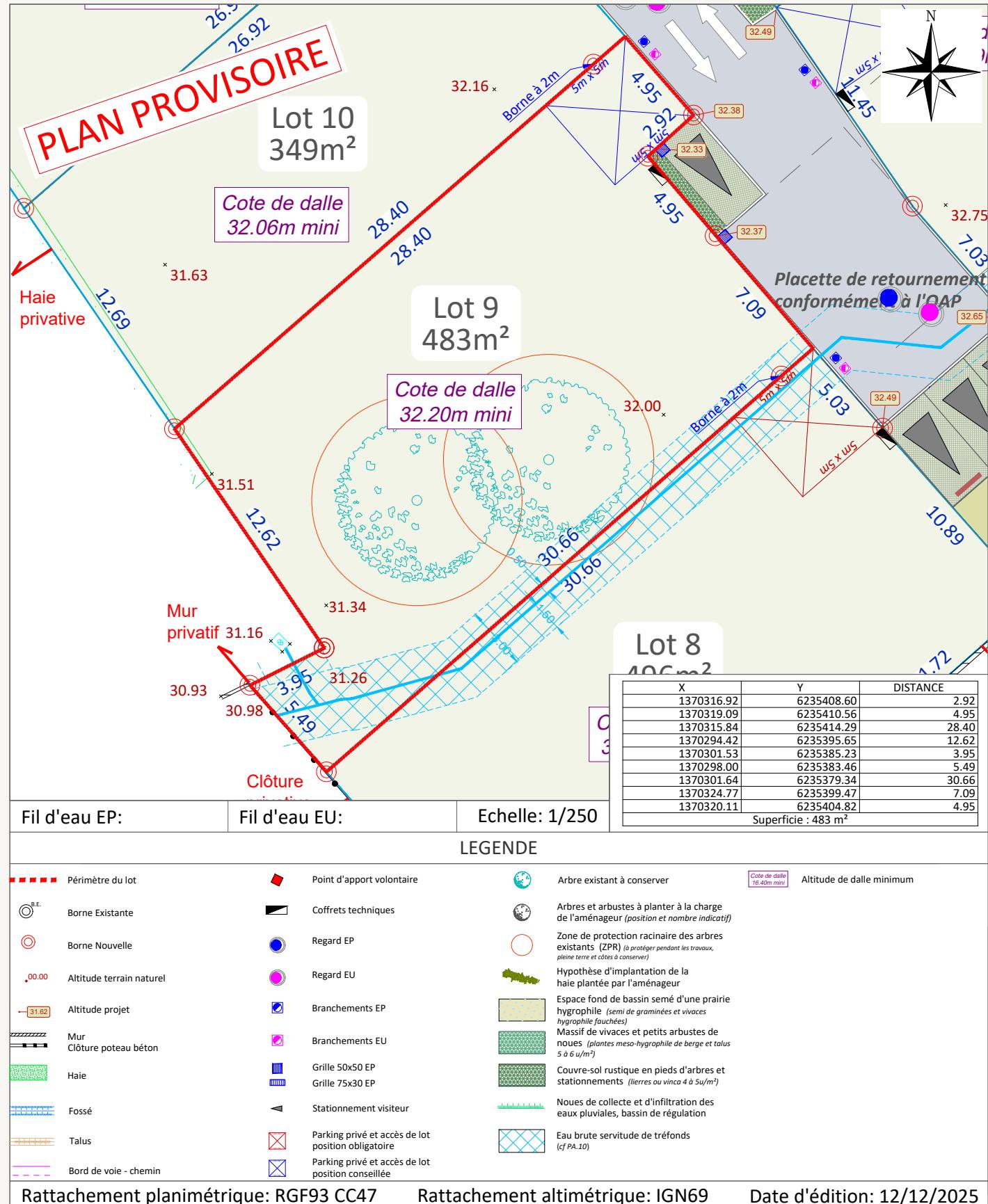


AGEIS  
3, rue de la Planchonnais  
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE  
Tél : 02 51 85 02 03  
Email : nantes@ageis-ge.fr

## PAYSAGISTE-CONCEPTEUR



LANDSCAPE U NEED  
15 Rue Papiau de la Verrie  
49000 ANGERS  
Tél : 02.41.86.16.21  
Email : [contact@landscape.fr](mailto:contact@landscape.fr)



## **AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS**

1. Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
  2. L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
  3. La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée par les acquéreurs des lots avant le démarrage de la construction.
  4. Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
  5. Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.
  6. Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.